

# COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-01-13112023

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 13 novembre à 18H  
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est  
réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 026-212601058-20231113-DEL\_01\_13112023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :
BERTRAND Paulette	X			
CONIL Denis	X			
FORSANS Jean-Louis	X			
LEJEUNE Jacqueline	X			
MORIN Joséphine	X			
RIDEL Sandrine	X			
ROCHAS Yannis	X			

Date de convocation :  
30/10/2023

Secrétaire de séance :  
JL FORSANS

**Objet : vote à la majorité absolue pour instaurer un huis clos**

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18,

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, concernant l'examen du projet d'achat terrains et remise succession Robert BAUP.

M. le Maire soumet le huis clos au vote.

Le conseil municipal décide, par 7 voix pour, qu'il se réunit à huis clos.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule  
Les jours mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Denis CONIL

Le secrétaire de séance  
Jean-Louis FORSANS



**Résultat du vote**  
Pour : 7  
Contre : 0  
Abstention : 0

